

LA REPRESENTATION DE LA MORT

chez les Juifs d'Alsace

Professeur Freddy RAPHAEL

(les sous-titres sont de la Rédaction du site)

Parmi les systèmes symboliques qui définissent une culture, importe par excellence l'attitude que chaque groupement humain élabore devant la mort. En effet, quand un être humain meurt, à l'événement organique se surajoute un ensemble complexe de croyances, d'émotions et d'actes, qui lui donnent sa dimension particulière. Le corps du mort est l'objet de soins précis, qui ne relèvent pas de l'hygiène mais d'un souci de pureté, en même temps qu'est réaffirmée la nécessité d'accomplir un rite qui assure à la personne disparue une survie dans l'au-delà ou dans l'imaginaire social. En effet, la société traditionnelle, comme le souligne Jean Baudrillard, se sent menacée par tout événement individuel qui ne peut entrer dans le circuit d'échange et de communication. Aussi la mort physique se voit-elle transposée dans un système de signes, où elle n'échappe plus à l'échange collectif. Par cette intégration symbolique, les morts redeviennent des partenaires dans l'échange social. Quels que soient leurs sentiments personnels, les survivants sont contraints à manifester leur douleur selon un code préétabli et à modifier leur genre de vie coutumier. La mort est l'objet d'une représentation collective dont la complexité et l'évolution dans le temps sont propres à chaque culture.

Chez les Juifs d'Alsace s'est forgée, au cours des siècles, une tradition originale. Les exigences rigoureuses de la loi juive, développées par une longue chaîne interprétative se sont enrichies d'éléments empruntés aux cultures rhénane et alsacienne. Le système symbolique de la culture juive n'a pas intégré ces éléments sans leur faire subir de profondes modifications de sens. Plus que le code qui structure le deuil, et qui n'est lui-même que l'expression de la vision de la mort dans le Judaïsme universel, ce sont les démarches, les attitudes et les rites spécifiques des Juifs d'Alsace que nous envisagerons ici.

La mort, dans les communautés juives d'Alsace, constitue un phénomène socio-culturel ; tout est entrepris pour assurer la sérénité de celui qui affronte le grand passage, pour l'entourer d'une chaude solidarité. Par delà la crise à laquelle doivent faire face certains de ses membres, la collectivité recrée son unité en suspendant la hiérarchie sociale et en redécouvrant une simplicité égalitaire. Il n'y a pas de véritable panique car, à travers la mort de l'un des siens, la société juive n'est pas confrontée à sa propre vulnérabilité. Celui qui meurt ne disparaît pas, mais franchit une étape nouvelle. Cependant, la mort introduit une brèche et constitue une épreuve redoutable car le Mal est tenace. De nombreux rites ont pour but de tracer une frontière entre les deux domaines, mais aussi d'affirmer l'espérance messianique de la résurrection dans la terre promise.

Le respect manifesté à l'agonisant

Le respect du mort, *Kevod ha-meth*, constitue l'un des principes fondamentaux du judaïsme. En Alsace il a été mis en pratique avec un soin scrupuleux et a profondément marqué de son empreinte la vie collective des Juifs. A cela s'ajoute le profond respect qu'ils témoignent pour la douleur des survivants, la compassion sobre mais active qui s'exerce à leur égard.

Jusqu'à son dernier souffle, l'agonisant doit être considéré comme une personne vivante jouissant de tous les droits et de tous les privilèges réservés à chaque être humain. Il convient de lui rendre visite et de l'assister en récitant des psaumes. Un code minutieux définit la conduite qu'il faut adopter à l'égard de celui qui souffre. Dieu lui-même, selon l'interprétation traditionnelle du *Psaume 41: 4*, est présent aux côtés du malade et le "soutient sur son lit de douleur". Aussi, et les implications psychologiques de cette injonction sont évidentes, le visiteur ne doit pas rester debout près du lit du malade, ni le dominer, mais s'installer plus bas que lui. De même, si le malade ne parvient plus à parler qu'avec difficulté, il ne faut pas s'approcher de lui mais rester dans l'antichambre et prendre de ses nouvelles.

Le malade a lui aussi des devoirs durant cette période critique. Il doit donner la dîme de ses gains, ne pas faire de promesse vaine, et ne pas humilier le pauvre qui vient lui demander l'aumône. S'il est trop démuné pour donner quoi que ce soit, il doit au moins lui parler avec gentillesse. S'il a insulté quelqu'un et qu'il est possible de joindre cette personne, on doit la quérir afin qu'il lui demande pardon. Mais en aucune façon l'homme ne doit être privé en sa mort. Dans cette épreuve suprême, il a le privilège d'apercevoir Dieu lui-même ; ainsi qu'il est écrit dans l'Exode : "Nul homme ne peut Me voir et vivre".

Jusqu'au milieu du 19ème siècle, lorsqu'il sent que sa mort est proche, le Juif d'Alsace requiert la présence de sa famille et de ses domestiques pour leur donner sa bénédiction. "Le malade se fait laver les mains, puis ordonne à chaque membre de s'avancer à tour de rôle". Etendant ses mains au-dessus de leur tête, il les bénit à l'aide de la formule suivante : "Que l'Éternel tourne sa face vers toi et te donne la paix ! que l'Esprit de Dieu repose sur toi, l'esprit de sagesse, d'intelligence et de la connaissance de la crainte de Dieu" [\(1\)](#). Ce qui caractérise ainsi la dernière étape du Juif sur terre, c'est la quête de la sérénité.

Tout doit être mis en oeuvre afin d'aider l'agonisant à mourir apaisé. Aussi les personnes présentes doivent-elles se contrôler, éviter tout signe d'affliction et d'angoisse. On prie la famille proche de s'éloigner si elle ne parvient pas à cacher sa douleur, à la fois pour ne pas aviver sa souffrance et pour ne pas affoler ni faire de la peine à l'agonisant. Les femmes et les enfants de la famille sont priés de sortir de la pièce, de peur que leurs larmes ne brisent le coeur du mourant. Mais s'ils promettent de contrôler leurs réactions, ils peuvent rester car leur présence est un réconfort pour le malade.

Lorsque le Juif est sur le point de s'en aller "par la voie de toute la terre" (*Josué 23:14*), ceux qui l'assistent doivent lui suggérer avec tact, sans l'alarmer inutilement, de réciter le *Viduy*. Cette prière, par laquelle l'homme avoue ses fautes et implore la miséricorde divine, constitue le moment le plus important de la préparation à la mort. L'agonisant confesse ses fautes, en répétant la prière que chaque Juif prononce au seuil de la nouvelle année lorsqu'il va comparaître devant le juge suprême. Les dernières paroles qui s'échappent de la bouche du mourant proclament l'unité de Dieu : "Ecoute Israël, l'Eternel notre Dieu l'Eternel est un". Rien ne devait être entrepris qui puisse hâter sa fin. Cependant, lorsque son agonie se prolongeait (*er liegt in Gsisse*), il était d'usage de déposer la clef de la synagogue sous son oreiller. Afin "qu'il passe sans souffrance de vie à trépas", on enlevait de dessous la tête du mourant les coussins contenant des plumes de poules ; à la suite de la relation existant entre les démons et cet animal, ces plumes étaient censées prolonger la fin.

La mort ne fait pas scandale, car elle est l'oeuvre de la volonté divine, et les décrets de Dieu sont justes. Quand il semble que toute vie s'est éteinte, "un membre de la famille s'approche du chevet du moribond et lui place une plume légère sur les lèvres pour constater s'il reste encore trace d'un souffle, et s'il reconnaît que l'ange exterminateur a accompli son oeuvre, il fait un signe et tout le monde s'écrie : "Béni sois-tu, juge équitable". Le fils aîné, ou l'un des proches, s'avance alors vers le lit et ferme les yeux à celui qui vient de quitter ce lieu d'exil" (2). L'usage de fermer les yeux du mort est déjà attesté dans la *Genèse (46:4)*, où Dieu dit à Jacob : "Je descendrai avec toi en Egypte et je t'en ferai remonter, et Joseph mettra sa main sur tes yeux". Chez les Juifs d'Alsace on justifie cet usage en affirmant que l'homme qui dans son agonie a eu le privilège de contempler la *shekhina*, la "gloire divine" présente parmi les hommes, ne doit plus rien voir de ce monde. On lie ensuite les mâchoires du mort, ainsi que ses pieds, et on dépose le corps sur le sol qu'on a préalablement recouvert de paille, car "la poussière doit retourner à la terre, selon ce qu'elle était" (*Ecclésiaste 12:7*) ; on place alors un morceau de bois sous la tête du mort. Ce rite s'appelle en Alsace *Abheben* (*Sie heben ihn ab*). Quand la cérémonie avait lieu le Shabath, on posait sur le corps du mort un morceau de pain.

La toilette funéraire

C'est encore le respect du mort qui constitue la caractéristique essentielle de la toilette funéraire, qui se nomme *tahara*, purification. Les membres de la **Hevra**, la "confrérie" qui accomplit cette *mizva* doivent s'abstenir de toute parole qui ne se rapporte pas au mort. Ils récitent la prière suivante : "Je déverserai sur vous une eau pure, et vous serez purifiés, je vous purifierai de toute impureté et de toute souillure" (*Ezechiel 36:25*).

La purification a lieu soit dans la demeure du mort, soit au cimetière dans un édifice aménagé pour cet usage, le *beith tahara*. On lave le mort sans jamais le découvrir, et on le sèche en prenant pareillement soin de ne pas le dénuder. Il

convient de traiter le mort avec le plus grand respect, de ne pas fumer ni échanger de paroles inutiles. Puis on revêt le mort d'habits de lin blanc dépourvus de tout ornement, et ne comportant pas la moindre tache. La longue robe à larges manches, le *sarjenes*, est la tunique dans laquelle tout Juif se drape aux "Jours Redoutables", **Rosh ha-shana** et Yom Kippour, quand il se présente devant Dieu pour être jugé, pour implorer sa miséricorde, et pour proclamer que seuls "le repentir, la prière et la charité" peuvent infléchir la sentence ultime. "On l'habille de la tunique blanche qu'il a revêtue *an dem langen Tag* dans la synagogue", écrit A. Margaritha au 16ème siècle (2).

L'origine du terme **sarjenes**, qui est propre aux Juifs d'Alsace et de la vallée du Rhin, est controversée : certains le font dériver du grec *serikon*, qui est souvent utilisé dans le Talmud pour désigner un habit d'apparat, d'autres affirment que l'origine en est le terme ancien français serge. Tel un manteau, on enroulera ses épaules dans une pélerine plissée, appelée *Falter*.

C'est la *hevra* des femmes qui coud les habits mortuaires, en prenant bien soin de ne pas faire de noeud. En effet, le principe d'efficacité sympathique, qui est à l'oeuvre dans bien des manipulations magiques, a conduit nombre de cultures à conférer un caractère maléfique aux noeuds. De même que dans certaines communautés juives on prenait soin de dénouer les cheveux de la fiancée avant son mariage et d'ouvrir tous les noeuds dans les habits des mariés, les Juifs de la Vallée du Rhin veillaient à ce qu'il n'y ait point de noeuds dans les habits mortuaires. Pour justifier cette pratique, ils se référaient au livre de Daniel, qui attribue aux magiciens le pouvoir de "défaire les noeuds". En fait, ils subirent fortement l'influence de leur entourage germanique.

On drape également le défunt dans le *talith*, le châle de prières, qu'il avait l'habitude de revêtir durant les offices et lorsqu'il priait chez lui ; puis on en coupe les franges : "On lui posa sur les épaules son talit, dont les extrémités venaient s'entrelacer dans les doigts de manière à faire figurer à chaque main les trois lettres hébraïques *shîn, daleth, yod*, exprimant le nom sacré de l'Eternel, le Dieu des vivants et des morts" (4). L'évocation de Dieu dans sa toute-puissance, en tant que protecteur, par les trois lettres du nom *Shaday*, est une arme des plus efficaces pour mettre en déroute les esprits maléfiques. Pour marquer l'unité et la continuité de la vie, il était d'usage que les jeunes femmes mettent de côté leur robe de mariée, afin qu'elle serve à confectionner le *sarjenes*, le linceul dans lequel on devait les enterrer. En outre, leur habit mortuaire comportait en Alsace le *Stortz*, un fin voile de mousseline blanche servant à recouvrir le visage.

Le respect dû à la personne humaine exige également que l'on veille à conserver l'intégrité du corps. "On laisse au mort tous les objets précieux qu'il portait au moment de son décès sans avoir égard ni à l'importance ni au prix : bagues, bijoux diamants... On place à côté de lui les draps et la chemise qui le recouvraient à ses derniers moments..." (5). Le fil de laine qu'une vieille femme, telle une Parque,

déroule pour mesurer le cadavre, appartient lui aussi au mort et doit être enterré avec lui.

Le cadavre n'est l'objet d'aucun culte et tout contact avec lui est source d'impureté. Mais si le corps sans vie est simplement le *meth*, le "mort", on se garde bien d'oublier ce que fut le vivant ; on ne parle pas en Alsace d'un parent décédé sans dire "*miner Edde selig*", "*minni Memme selig*" ("mon défunt père", "ma défunte mère") ; l'expression **selig** a une connotation d'affection et de respect. Lorsque des gens plus instruits mentionnent le nom d'un mort, ils ajoutent généralement *alav ha-shalom*, "que la paix soit sur lui" ; *zikhrono li-vrakha*, "que son souvenir soit une source de bénédiction", ou encore *zekher zadiq li-vrakha*, "que le souvenir du juste soit une source de bénédiction".

Le pardon et la déchirure

Deux rites précédant l'inhumation sont significatifs du respect auquel a droit tout être humain de la part de ceux qui l'entourent, et aussi de la brisure qu'introduit sa disparition. Il s'agit de la *me'hila*, le "pardon", et de la *kerya*, la "déchirure".

Lorsque le mort repose dans le cercueil, ses proches vont *mehile brajen* : on soulève le couvercle du cercueil et à tour de rôle, "en portant la main sur le chausson de lin du *Mess* [Mort] ils disent ces simples mots : *Liever Edde (Lievi Mame), ich braï dich Mehila, Gott tsevor une dich denoch ; wenn ich dir ebs tslad getan hab, sei mers mohel* " cher père (ou chère mère), je demande pardon, à Dieu d'abord, à toi ensuite ; si je t'ai offensé et fait de la peine, pardonne-moi". Lorsque le mort faisait partie de la *hevra*, les responsables de la confrérie se groupent autour de lui et prononcent la même formule, en ajoutant simplement : "*Ich sag Dir di Hafrüsse off*" ou "*Ich kendig die Kippe an der Hefre*" : "Je te donne congé de la confrérie".

Quant à la *kerya*, la déchirure qui doit être opérée dans les vêtements de l'endeuillé, son origine remonte à l'époque biblique où elle symbolisait déjà la brisure de la séparation. Lorsque ses fils lui rapportèrent la tunique de Joseph souillée de sang, Jacob déchira ses vêtements (*Genèse 37:34*). La personne en deuil se tient debout, et à l'aide d'un couteau le bedeau fait une mince déchirure dans sa veste de haut en bas, sur le côté gauche pour les parents, sur la droite pour les autres membres de la famille. "Le chamesse..., tirant un couteau de sa poche et saisissant le revers du vêtement de Marem, y pratiqua une coupure et le sépara en deux par une large et bruyante déchirure" (6). Parfois, l'affligé élargit lui-même la déchirure jusqu'à ce qu'elle ait la dimension requise, la largeur d'une main, et il prononce la bénédiction : " Béni sois-tu, Eternel mon Dieu, Roi de l'univers, Juge équitable ".

L'enterrement et les premiers jours de deuil

L'enterrement doit avoir lieu le jour même, à moins que le soin d'honorer le mort et de réunir sa famille ne requiert précisément un délai. Ce qui caractérise l'enterrement, la *Lefaje* (*levayat ha-meth*, "l'accompagnement du mort"), c'est un silence impressionnant. "On se réunit dans la cour. Les derniers arrivants se rapprochaient des autres sans les saluer, sans leur parler. On ne salue pas, on ne se parle pas, dans la maison d'un mort " (7).

Le rabbin prononce, dans la maison mortuaire ou bien à l'entrée du cimetière, le *hesped*, l'éloge funèbre du disparu. Le discours doit être sobre et bref, et il est interdit de louer exagérément le décédé ou de lui attribuer des qualités qu'il ne possédait pas.

Il convient également de témoigner, en réconfortant les endeuillés (*nihum avelim*), d'un profond respect pour la douleur d'autrui.

Avant de quitter le cimetière, tous ceux qui sont présents s'alignent sur deux rangs, et lorsque la famille en deuil passe devant eux, les assistants répètent la formule : "Que le Tout-Puissant vous console avec tous les autres endeuillés de Sion et de Jérusalem". Cette formule les réintroduit à la fois dans le destin de la communauté juive, qui porte la déchirure de Sion, et parmi tous ceux qui font face à la même épreuve.

Durant les sept jours suivants, qui correspondent à la période durant laquelle Joseph "pleura son père", les endeuillés demeurent reclus, assis sur un sac ou sur un tabouret. Erckmann et Chatrian dépeignent dans *le Boccus* un homme qui vient de perdre son enfant, "assis sur un sac de cendres, les pieds nus, la tête penchée".

S'il convient de rendre visite aux personnes en deuil, il ne faut point les abreuver de paroles inutiles sur le destin inexorable de tout homme, mais s'asseoir à leur côté et partager leur silence jusqu'à ce qu'elles s'adressent à vous. Dans le livre de Job il est dit que les amis "s'assirent par terre à ses côtés pendant sept jours et sept nuits, sans prononcer une seule parole, car ils voyaient combien sa douleur était grande". Il ne faut point se lamenter ni se répandre en propos futiles. "C'est pendant ces huit jours, qu'hommes et femmes de la communauté viennent faire leurs visites de condoléances. On entre dans la chambre mortuaire sans frapper, sans saluer. On va chercher une chaise, on s'assied près de ceux qu'on vient ainsi consoler, on compose son visage sur leur visage, on soupire pour leur montrer qu'on partage leur chagrin ; mais on ne leur dit rien, à moins qu'ils ne vous adressent la parole " (8). Les Juifs d'Alsace ont ainsi élaboré un code complexe définissant les attitudes significatives du deuil et de la compassion, qui se caractérisent par la sobriété et la retenue, témoignages d'un respect authentique.

Importance de la 'Hevra

La communauté juive qui constitue un groupement fortement minoritaire, en butte parfois à l'opprobre et à la haine, attisés par l'enseignement du mépris, ressent profondément la disparition de l'un de ses membres. Malgré les querelles mesquines, parfois féroces, qui ont pu opposer certains des membres d'une collectivité si restreinte que chacun savait ce qui se passait chez autrui, la mort introduit une brèche, car dans les coups durs, c'est encore sur le frère, même le frère ennemi, qu'on pouvait le plus sûrement compter. La réaction de la communauté est alors de resserrer le rang, de se ressouder devant un malheur qui est celui du groupe entier.

Face à l'intrusion de la mort, les hiérarchies sociales ainsi que les querelles futiles sont abolies : la société se restructure et, pendant quelques jours, les valeurs matérielles sont ignorées au profit d'une communauté plus équitable qui, à travers la mort de l'un des siens, affronte l'ultime épreuve.

C'est aux membres d'une "confrérie", d'une *Hevra*, qu'était réservé, autrefois en Alsace le privilège de veiller le mort en récitant des psaumes, de procéder à sa toilette, de coudre l'habit mortuaire et même de fabriquer le cercueil. "La confection de ce cercueil est l'oeuvre de toutes les personnes présentes au moment de la toilette ; chacun doit y travailler ; l'un scie un bout de planche, l'autre une tringle... les autres enfoncent les clous, et la même pointe reçoit quelquefois dix coups de marteau frappés par des mains différentes" (9). C'est encore aux membres de la *Hevra* que revient le privilège de creuser la tombe, de porter le cercueil et de le descendre en terre.

Dans les communautés d'Alsace il n'était pas concevable qu'un adulte ne soit pas membre d'une *Hevra*, qu'il ne s'occupât point selon ses compétences des soins à apporter à un malade et à un agonisant, ou qu'il n'assurât point la toilette et l'inhumation d'un mort. Il n'était pas possible de déléguer sa charge ni de faire exécuter par un Juif pauvre, moyennant rétribution, les tâches qui incombaient à chacun. Les jeunes gens étaient progressivement introduits dans la *Hevra*, ou encore en constituaient une qui leur était propre. Mais à partir de son mariage, tout Juif se devait d'adhérer à une confrérie charitable.

Si l'on compare la *Hevra qadisha* aux confréries chrétiennes qui, dans l'Europe médiévale, avaient pour mission de protéger l'étranger, de veiller à ce qu'il soit soigné dans un hôpital en cas de maladie et de s'occuper de l'inhumation des morts, on est frappé par les ressemblances profondes qui les unissent. C'est dans les *Hevroth* juives que se sont maintenues les formes les plus authentiques et les plus pures de ces organisations charitables. Si, comme le souligne Y.F. Baer(10), elles ont échappé à l'influence croissante des intérêts matériels, cela est dû, entre autres, aux dimensions plus réduites des communautés juives, à la moindre différenciation sociale qui y prévalait, ainsi qu'à la faiblesse politique des groupements juifs. A cela s'ajoutent les liens du sang et l'expérience d'une commune misère.

Pourtant, la *Hevra* présente un certain nombre de traits propres qui ne sauraient s'expliquer par la condition juive à l'époque médiévale, et qui sont significatifs de la spécificité d'une culture originale. Il ne semble pas qu'il y ait eu des confréries chrétiennes médiévales ayant pour seule vocation de veiller à l'enterrement des morts, exigeant que chacun de leurs membres participe, en personne, à l'accomplissement de cette charge. La civilisation chrétienne de l'Occident médiéval n'a point valorisé l'inhumation des morts abandonnés comme l'acte d'amour le plus authentique.

Chez les Juifs d'Alsace, "l'ablution et la purification minutieuse du corps, l'ensevelissement, la mise au cercueil, la confection même de la bière, tous ces actes, y compris la présence au convoi, sont réputés devoirs de charité d'autant plus méritoires qu'ils sont absolument désintéressés, celui qui en est l'objet ne pouvant rendre à son tour ces tristes services " (11).

Un événement collectif

Tous les auteurs qui découvrent un enterrement dans une communauté juive alsacienne du 19ème siècle insistent sur le fait que "toute la communauté était là", et qu'une foule considérable se pressait dans la maison mortuaire et dans la cour. E. Coypel (12), qui n'éprouve guère de sympathie pour les Juifs, est cependant impressionné par cette foule qui s'est réunie devant le domicile mortuaire, et qui, sans proférer un seul mot, suit le cortège funèbre.

"On traversa le village dans toute sa longueur, le champ du repos se trouvant situé à l'autre bout. Les passants s'arrêtaient silencieux et respectueux. On n'entendait que le bruit de nos pas, interrompu, tantôt par la voix solennelle du Chames, demandant l'aumône pour les pauvres, tantôt par un clapotement d'eau jetée sur le pavé " (13).

Les femmes n'accompagnent le cortège funéraire que jusqu'au portail de la maison ou encore à l'orée du village. Un fin voile de mousseline, le *Stortz*, qui fait partie de leur propre habit mortuaire, couvre leur visage.

En faisant de la mort un événement collectif, les petites communautés d'Alsace se situaient dans la droite ligne de la tradition juive la plus authentique. En effet, dans le judaïsme antique, toute la communauté se devait de participer à l'enterrement d'un mort. "Quiconque vient à passer, écrit Flavius Josèphe dans le *Contre Apion*, doit se joindre au cortège et participer aux lamentations". La Mishna (*Pea 1*) enseigne que le fait d'accompagner un mort à sa dernière demeure compte parmi les actes "dont l'homme recueille les fruits ici-bas et dont le bénéfice lui sera compté dans le monde à venir". Même lorsqu'une grande foule escorte le mort, il convient de se lever au passage du cortège funéraire et de faire quatre pas à sa suite.

Pour participer à un enterrement, les commerçants juifs d'Alsace fermaient leur boutique, les marchands de bestiaux rentraient de leur "tournée", souvent fort

éloignée, et même les ennemis du défunt se joignaient aux obsèques pour affirmer que la mort efface toute querelle. Dans le cortège, dans la répartition des tâches, aucune préséance n'est de mise et toute hiérarchie sociale est abolie. "Venaient ensuite, pêle-mêle, sans garder de rang, dans leurs habits de tous les jours, tous ceux qui faisaient partie du convoi, c'est-à-dire presque tous les Israélites de Wintzenheim"[\(14\)](#) .

De même c'est une *mizva*, un commandement positif, de combler la tombe ; chaque membre de la famille, puis chacun des présents, jette trois pelletées de terre sur le cercueil en récitant le verset suivant (*Genèse 3:19*) : "Car tu es poussière et tu retourneras à la poussière". Il plante ensuite la pelle en terre, sans la passer au suivant, car chacun doit accomplir le rite dans sa plénitude. La responsabilité collective est encore évoquée à la fin de la cérémonie d'inhumation. En effet, lorsqu'ils se lavent les mains, les assistants répètent la formule que les anciens de la cité récitaient après avoir enterré un homme qui avait été trouvé assassiné dans un champ : " Nos mains n'ont point répandu ce sang, nos yeux ne l'ont point vu ". Ils affirment ainsi la responsabilité de l'ensemble de la communauté envers toute victime.

Cette solidarité collective ne s'exerce pas seulement envers le mort, elle est due aux endeuillés. Il était d'usage dans la vallée du Rhin que la communauté escortât la famille en deuil le premier Shabath, sur son chemin vers la synagogue. Actuellement, le vendredi soir, le rabbin quitte sa place pour aller au devant des affligés et pour les introduire dans la synagogue tout de suite après la prière qui accueille la "Princesse du Shabath". Toute la communauté est tournée vers eux tandis qu'ils gagnent les places qui leur ont été assignées.

Ainsi, par ce rite collectif que constituent les soins donnés au mourant, la toilette mortuaire, l'inhumation et l'attention portée aux survivants, la société affirme son unité profonde, par-delà les apparences, face à l'essentiel. Chez les Juifs d'Alsace, les rites mortuaires sont bien "des moyens par lesquels la société se réaffirme périodiquement " (Durkheim). Cette communauté qui se scinde au gré des réussites sociales, des emprunts à la modernité, et qui parfois se cloisonne en une multitude de cellules "atones", retrouve dans cette "effervescence " mobilisatrice un dynamisme nouveau.

L'assistance prodiguée à ceux qui souffrent

L'une des institutions les plus spécifiques des communautés juives, c'est l'assistance qui est prodiguée à ceux qui souffrent. Elle était due à tout malade, qu'il soit riche ou pauvre, et la charge en incombait à tout Juif, riche ou pauvre. Dans nombre de communautés juives d'Alsace au 18ème et au 19ème siècles, c'était la confrérie s'occupant des malades (*Hevrat gemiluth hasadim*) qui payait les honoraires du médecin, ainsi que le montant des médicaments. Mais surtout la communauté formait une " haie " autour du malade ou de l'agonisant, et s'efforçait de lui

épargner tout sentiment d'abandon. La visite des malades, dès l'époque talmudique, était réglée par un code qui avait pour fondement le respect de la personne du patient. Seuls ses amis les plus proches devaient lui rendre visite dans les trois premiers jours de sa maladie, afin de ne point lui faire prendre conscience de la gravité de son cas. Mais si la maladie se prolongeait chacun était tenu à se rendre chez lui.

En Alsace, les Juifs présents au village rendaient visite au malade tout au long de la semaine, tandis que les autres allaient le voir après l'office du samedi matin, ainsi que dans l'après-midi de ce même jour. Parallèlement, les femmes profitaient de ce jour de repos pour se rendre, l'après-midi, chez les personnes souffrantes ou endeuillées, pour soulager leur peine par leur présence. Cette obligation éthique et religieuse continue à être respectée malgré l'urbanisation du judaïsme d'Alsace. Telle femme, qui travaille dur toute la semaine, consacre son Shabbat après-midi à "faire des visites" à l'hôpital auprès de malades qu'elle ne connaît pas nécessairement, mais qui, à cause de leur grand âge ou de leur situation familiale, sont délaissés. Tel représentant de commerce consacre son Shabbat à tenter de dérider par ses facéties et ses bons mots les grabataires de la clinique. Ce sentiment de responsabilité à l'égard de celui qui souffre et de celui qui est dans la peine fut une des caractéristiques du judaïsme alsacien ; il ne paraît pas s'être développé avec la même intensité, ni avoir survécu avec la même force, dans les communautés juives d'Europe Orientale ou d'Afrique du Nord.

Cette solidarité se manifeste également par l'obligation de se rendre immédiatement chez ceux que le malheur a frappés. Là encore, on se réfère au modèle biblique où Dieu lui-même console les affligés : "Et il arriva qu'après la mort d'Abraham, Dieu bénit Isaac son fils" (*Genèse 25:11*). "On parle peu et à voix basse, en s'entretenant du défunt. Personne ne se dispense de cette obligation d'aller voir les affligés... Les deuils de famille amènent assez régulièrement ces rapprochements spontanés et l'oubli des torts réciproques" [\(15\)](#).

L'expérience du malheur et de la mort d'un proche constitue pour le Juif d'Alsace une certaine remise en cause. Le sursaut qui est exigé de lui doit se traduire tout d'abord par une charité active. Les pauvres le savent bien, qui affluent de toute part "attirés maintenant par le malheur, comme ils l'avaient été par les fêtes de la noce. Chez les Israélites de la campagne, les pauvres trouvent toujours leur compte, dans les mauvais jours comme dans les bons" [\(16\)](#). Et pendant que le convoi funèbre s'avance lentement à travers les rues du village, "le vieux bedeau parcourt les rangs, tendant une aumônière en papier improvisée et stimulant la bienfaisance des fidèles, en répétant de sa voix nasillarde la phrase sacramentelle : La charité éloigne la mort !". A l'entrée du cimetière se pressent les mendiants, accourus souvent d'assez loin ; ils se répandent également entre les tombes. " Une mauvaise nouvelle, dit le proverbe juif, a des ailes rapides. Ils étaient venus chercher leur part des aumônes assez abondantes qu'on distribue toujours en ces tristes circonstances" [\(17\)](#).

La place qu'occupe la charité dans la hiérarchie des valeurs des communautés juives de France et d'Allemagne à l'époque médiévale est illustrée par l'usage, que rappelle M. Güdemann (18), de fabriquer le cercueil d'un rabbin érudit avec les planches de sa table d'étude, et celui d'un homme généreux avec le bois de la table où il accueillait les pauvres.

En rentrant de l'enterrement, les endeuillés prennent leur premier repas qui est appelé *Seudath havraa* "repas de consolation". Il leur a été préparé par des voisins ou des amis, et se compose de pain, d'un oeuf dur et de lentilles. Dans de nombreuses cultures avec lesquelles les Juifs ont été en contact, l'oeuf et les lentilles, par leur rondeur même, symbolisaient le cycle de la vie ou la non-finitude de l'existence : c'est ainsi qu'il était d'usage d'offrir des oeufs aux morts à la Toussaint dans certaines régions d'Allemagne. Les Juifs, se référant au plat de lentilles et au pain que Jacob a donné à Esaü (*Genèse 25:34*) le jour même de l'anniversaire de la mort d'Abraham, ont fait de cette nourriture le symbole du dénuement et de la contrition.

Les sept premiers jours du deuil

Pendant les sept premiers jours qui suivent l'inhumation - période qui est appelée *Shiva* : "les sept jours" - les endeuillés restent confinés à la maison. Ils demeurent assis sur des chaises basses, se lavent sommairement, et lisent des passages de la Bible qui, tels le livre de *Job*, les *Lamentations* et les *Psaumes*, concernent le deuil. Mais il importe de souligner que la communauté s'associe d'une façon très active à leur malheur. De même qu'elle avait pris en charge les soins que requéraient l'agonisant et le mort, elle entoure maintenant les affligés, et assiste matin et soir à l'office qui se déroule dans la maison du défunt. A l'issue de cet office a lieu un *Lernen*, l'étude d'un texte biblique ou talmudique, qui est dédié au souvenir du disparu et parfois mis en relation avec sa personnalité. Avant de quitter la pièce on dit aux affligés, avec sobriété et retenue, "Que Dieu vous console parmi tous les autres affligés de Sion et de Jérusalem. Auparavant, on s'assoit encore quelques instants, sans mot dire, à leurs côtés.

Pendant les sept jours de la *Shiva*, il est interdit aux personnes en deuil de travailler. Si leur misère est grande et que la communauté ne les secourt pas, il leur est permis de reprendre leur tâche à partir du quatrième jour. Mais alors, disent les Sages, "que leurs voisins soient maudits pour les avoir contraints à travailler en leur refusant la nourriture". Un tel scandale ne se produisait presque jamais dans la campagne alsacienne, car on déposait sur la table de la chambre mortuaire deux tronc dans lesquels, matin et soir, à l'issue de l'office, les participants mettaient de l'argent. L'un des tronc était destiné à subvenir aux besoins de la famille en deuil, qui vivait recluse et n'exerçait aucune activité profane. Si celle-ci était fortunée, elle ne gardait pas cet argent, mais le reversait dans le second tronc, qui était cadenassé, et n'était ouvert que tous les trois mois, afin qu'on ne puisse jamais savoir qui avait prélevé de l'argent.

Ainsi la mort, en ébranlant la communauté juive, la contraignait à redécouvrir l'une des valeurs essentielles sur lesquelles reposait sa culture. Et il est significatif que ces Juifs souvent frustes, sans grande curiosité intellectuelle ni inquiétude métaphysique, témoignaient alors d'une grande délicatesse dans la manière de secourir ceux qui étaient en peine.

Un impératif de simplicité

La mort contraint la communauté à revenir à l'essentiel et à redécouvrir la vertu de simplicité. A l'époque médiévale et moderne, les *Livres de Coutumes* des diverses communautés rhénanes exigeaient avec insistance que les habits des diverses personnes en deuil, et de ceux qui accompagnaient le défunt à sa dernière demeure, diffèrent aussi peu que possible des costumes qu'ils portaient ordinairement. Cet impératif de simplicité prévalut, et, à partir du xv^e siècle, tous les Juifs utilisèrent des habits mortuaires blancs. De même, l'*oren* (*aron* ; cf. *Genèse 50:26*), le cercueil, doit être fait de simples planches grossièrement rabotées et ne porter aucun ornement. La seule hiérarchie qui continue à être respectée est celle du savoir. Aussi avait-on l'habitude, en Alsace, de placer dans le cercueil d'un homme versé dans l'étude, qui avait mené une vie digne, un *Sefer Torah*, un rouleau de la Loi, qui ne pouvait plus être utilisé à la synagogue. Cette coutume est déjà attestée à l'époque talmudique, car, dans le traité *Meguilá* (*26 b*), il est dit qu' "un rouleau de la Loi qui est usé peut être enterré avec un disciple des Sages". Riches et pauvres sont portés sur la même bière (*mita*) à leur tombe.

Ce souci de simplicité est encore apparent dans le cimetière juif, où s'alignent des pierres tombales d'un style extrêmement dépouillé. En Alsace, c'est l'embourgeoisement d'une partie de la société juive dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle qui a rompu cet ordre égalitaire. Certains Juifs, dans leur zèle de parvenus, rivalisèrent alors dans l'érection de tombes ouvragées, imitées de celles de la bourgeoisie alsacienne. Jusqu'alors, dans les cimetières juifs, s'élevaient des rangées de pierres d'une facture sobre.

Le cimetière juif

Pour désigner le cimetière, les Juifs d'Alsace utilisent, afin de ne pas donner prise au Mal, des euphémismes, tels que *Beis Aulem*, "maison d'éternité", et *Beis Hajem*, "maison de vie". La désignation *Güt Ort*, "demeure bénéfique", est couramment utilisée dans le Haut-Rhin, tandis que l'expression *Beisiksfores*, "maison des tombes", est plus répandue dans le Bas-Rhin. Pour dire que quelqu'un a été porté en terre, on emploie l'expression "*er ich tsü Kfüre komme*", qui a pour origine l'hébreu *gevura*, "enterrement". De même, se rendre sur la tombe se dit "*Keiferouves gèin*".

Si chaque communauté d'Alsace avait en propre une synagogue, ou tout au moins un oratoire dans une maison particulière, il n'en allait pas de même pour le

cimetière. Seules les communautés plus importantes, établies depuis fort longtemps, en possédaient un. Pour enterrer leurs morts, certains Juifs devaient parcourir à pied de longues distances et payer des droits pour avoir l'autorisation de traverser certaines cités. Selon la loi juive, le cimetière doit être situé à une distance d'au moins cinquante pas de l'habitation la plus proche. Aussi, à moins que les limites exigües du ghetto ne les contraignent à enterrer leurs morts près des habitations, et même à y superposer les tombes, les Juifs s'efforçaient d'acquérir un champ de repos hors des villes et des villages, et de l'embellir en y plantant des arbres et des bosquets. C'est l'*hortus Judeorum* de l'époque médiévale. En Alsace, les Juifs durent parfois se contenter de fossés marécageux au pied des remparts.

On leur abandonnait souvent des terres incultes dans la forêt, tel le cimetière de **Marmoutier**, ou fort éloignées du village et régulièrement inondées, comme c'est le cas à **Mackenheim**, le long du Rhin. A l'heure actuelle certains cimetières sont situés à proximité de la décharge publique. M. Ginsburger rapporte que le **cimetière de Rosenwiller** s'élève sur l'emplacement du Schinderwasen, du champ où l'on enfouissait les bêtes crevées ; jusqu'à la Révolution française, les Juifs durent verser à l'équarrisseur une redevance afin de le dédommager de sa perte.

Les petites communautés juives d'Alsace luttèrent sans cesse afin d'obtenir l'autorisation d'ériger une clôture autour de leur cimetière, et se cotisèrent pour réunir les fonds nécessaires. Par déférence envers ceux qui y sont enterrés, il est interdit d'y cueillir des fruits, d'y ramasser du bois, ou d'y emmener paître les vaches. Cette attitude contraste avec celle de l'entourage, notamment au 16ème siècle, où le cimetière est parfois ouvert à tout venant : les bêtes y broutent l'herbe, les marchands y étalent leurs produits, et il n'est pas rare que l'on danse entre les tombes. De nos jours, les cimetières juifs dans la campagne alsacienne sont à nouveau des jardins, mais ils sont envahis par les herbes folles, les lapins de garenne et les faisans. Exilés hors des murs de la cité, rejetés loin des abbayes romanes, dans quelque fossé marécageux ou dans un chemin creux qui s'enfonce dans la forêt, ils apparaissent comme un havre de paix d'où se dégage une grande sérénité.

L'égalité devant la mort apparaît dans le fait qu'il n'y a pas de ségrégation sociale dans un cimetière juif. Chacun était tenu de verser, pour l'achat d'une concession une somme proportionnée à sa fortune. Ainsi, selon le règlement établi en 1836 par la Commission du **cimetière de Rosenwiller**, tout jeune marié devait, dans un délai de trois mois, *sich einkaufen* (se réserver une concession) en versant dix pour cent de sa dot, que celle-ci soit constituée par une somme d'argent, une maison ou d'autres biens, ainsi que trois francs de taxe de chef de famille.

En 1870 éclata un conflit entre le président de la communauté de **Mulhouse** et l'un de ses membres les plus fortunés, Baruch Wahl. En effet, l'administration de la communauté, afin d'augmenter ses revenus, avait décidé d'établir différentes

catégories de tombes dans le cimetière. "D'après mon avis, écrit Baruch Wahl, la mort doit effacer toute différence qui a pu exister pendant leur vie entre les Israélites riches et pauvres, et tous doivent recevoir une sépulture uniforme sans aucune espèce de prérogative" (19). Il est significatif que les exigences de la tradition juive soient ainsi rappelées par un notable fortuné. Les clivages sociaux divisant la communauté juive, se trouvaient remis en cause, non pas tant par l'intrusion de la mort, que par le sursaut que la tradition juive exige de la collectivité face à cette expérience. " Pas le moindre dehors est sacrifié à l'apparat, écrit E. Coypel... Le millionnaire et le pauvre sont traités sur le pied d'égalité. Point de luxe ; un Rothschild y voit sa dépouille suivie par une foule qui a conservé son costume de semaine et des affaires, aussi bien que le plus simple des Lazare... "(20). Ce retour à la simplicité est l'une des sources de régénération d'une société qui risque " d'engraisser ", et de renoncer à l'essentiel.

La "présence" des morts

Le processus de rupture et d'intégration du défunt dans une société autre requiert chez les Juifs d'Alsace une durée relativement longue : ce n'est qu'à l'issue d'une année de deuil marquée par la répétition quotidienne de la prière de sanctification, et par l'érection d'une pierre tombale, que la transition est achevée. Elle exige une transformation profonde de l'attitude mentale des proches et de la société à l'égard du mort, car ce dernier fait trop partie de la trame quotidienne et de la vie sociale pour que les liens puissent être rompus brutalement. " Le fait brut de la mort physique ne suffit pas à consommer la mort dans les consciences : l'image de celui qui est mort récemment fait encore partie du système des choses de ce monde ; elle ne s'en détache que peu à peu par une série de déchirements intérieurs "(21).

Pendant longtemps a prévalu en Alsace la conviction que les liens rattachant l'homme à ses proches et à sa maison ne sauraient être défaits brutalement par la mort. Bien après que le corps ait abandonné ce monde, l'esprit du mort continue à errer dans les lieux qu'il a fréquentés et aimés. Les commentateurs médiévaux distinguent l'âme, *Neshama*, qui remonte à son créateur, de l'esprit, *Nefesh*, et du souffle, *Rua'h*, qu'elle abandonne derrière elle. Alors que l'âme monte au ciel dès que le corps repose en terre, l'esprit continue à errer entre la tombe et son ancienne demeure ; il ne parviendra à s'en détacher définitivement qu'à l'issue de l'année de deuil. Quant au souffle, il n'abandonnera jamais son enveloppe terrestre.

Les morts, selon la croyance médiévale qui a prévalu dans les communautés rurales d'Alsace jusqu'au début du 20^{ème} siècle, sont parfaitement conscients de tout ce qui se passe sur terre ; ils surveillent les actions et les paroles des humains. Bien plus, les actes pieux accomplis en leur nom, tels la prière, la charité et l'allumage de bougies, contribuent à améliorer leur sort dans le royaume qui leur est assigné. Inversement, ils peuvent intercéder pour les vivants auprès de la source de justice divine et implorer sa miséricorde.

Un certain nombre de rites avaient pour but d'instaurer une distance entre les vivants et les morts, et d'aider ces derniers à se fixer dans leur nouveau séjour. Ainsi prenait-on soin de porter le cadavre hors de la maison les pieds en avant, car si l'on avait agité autrement ses yeux auraient été fixés sur le linteau et son âme aurait pu retrouver le chemin de la maison. De même, pour l'empêcher de s'attacher aux vivants et afin de la contraindre à regagner la tombe, les Juifs prirent l'habitude d'arracher des poignées d'herbe avec de la terre qu'ils lancent par derrière eux.

Seul un enterrement scrupuleusement conforme aux rites prescrits, des actions charitables, la prière, ainsi que l'étude, peuvent aider l'âme errante à se fixer et à trouver son repos. D'où l'importance du *Lernen*, de l'étude, qui clôturait les offices durant la semaine de deuil. Matin et soir, pendant onze mois, la famille du défunt récite à la synagogue la prière de sanctification, le **Kadish**. Cette prière, dont le titre araméen, "Saint", n'a apparemment que peu de rapports avec le défunt ou avec la mort elle-même, célèbre la gloire divine. Mais à l'époque Gaonique (du 7^{ème} au 11^{ème} siècle de notre ère), s'imposa progressivement la conviction que le mérite et les actes pieux du fils pouvaient expier les fautes des parents disparus. On prêta une vertu rédemptrice à la récitation, par le fils, de prières auxquelles la communauté répondait par la sanctification du nom divin.

Chaque année au jour anniversaire du décès, il est d'usage de commémorer le souvenir du mort. Pour ce faire, on allume une bougie qui doit brûler pendant vingt-quatre heures. En Alsace, les survivants ne jeûnent qu'une demi-journée ; au cours de l'office ils récitent le **Kadish** et témoignent de leur générosité. Comme son nom l'indique, le **Jahrzeit** (l'anniversaire de deuil) a été fortement marqué par les messes pour le repos des âmes qui étaient célébrées par la chrétienté médiévale. Mais il ne fait pas de doute que la cérémonie juive du souvenir est bien plus ancienne, et qu'elle se distingue par les traits spécifiques rappelés à l'instant.

L'expression **Jahrzeit** est mentionnée par Rabbi Jacob ben Moses Mölln, le Maharil, dont les décisions faisaient autorité en Alsace au 15^{ème} siècle. C'est l'illustre cabbaliste Isaac Luria, d'origine allemande, qui contribua à en répandre l'usage parmi les Juifs d'Orient, en affirmant que, même si l'âme se trouvait au paradis, elle s'élevait à une sphère supérieure chaque année lorsqu'était récité le **Kadish** du **Jahrzeit**.

Certaines communautés juives, lorsqu'elles étaient exposées à un grave danger, se rendaient collectivement dans leur cimetière pour supplier les morts d'intervenir en leur faveur. Mais dès l'époque talmudique ce recours à l'intercession fut vivement combattu. Le traité *Taanith* (15a) rappelle que ce qui importe, c'est le repentir. Je n'ai point trouvé d'exemple où une communauté d'Alsace, devant la menace d'un grave danger, se soit précipitée au cimetière pour implorer les morts afin qu'ils viennent à son secours, comme le firent les Juifs de Francfort durant l'incendie de 1711 ou ceux de Prague menacés d'expulsion en 1743. Je n'ai pas rencontré non plus d'individus juifs qui aient rendu visite aux tombes ou qui aient mesuré le

cimetière afin d'obtenir la guérison d'un membre de leur famille gravement malade. Cependant, la croyance que les vivants peuvent améliorer le sort des disparus, et qu'inversement ces derniers intercèdent pour ceux qui les honorent, était largement répandue parmi les Juifs d'Alsace. Avant **Rosh ha-shana** et Yom kipur, durant les "Jours redoutables" de la convocation d'automne, ils se rendent sur la tombe des membres de la famille qui ont disparu. Pour certains d'entre eux, ce recueillement peut constituer implicitement un appel aux morts afin qu'ils infléchissent le décret divin et que la nouvelle année soit propice.

Autrefois, à la sortie du cimetière, on faisait l'aumône, car les *Schnorrer*, les mendiants, se pressaient au portail, où ils attendaient leur dû. Aujourd'hui, c'est le gardien du cimetière qui profite de la générosité des visiteurs et leur démarche se justifie surtout comme un hommage filial et un témoignage de fidélité à l'égard du disparu. A cette occasion, les Juifs déposent sur les tombes de leurs proches et de leurs amis un petit caillou, afin de laisser un signe visible de leur visite et d'honorer les défunts. L'absence, et l'oubli relatif qui en résulte nécessairement, ne constituent pas un processus simple, purement négatif, mais ils impliquent tout un travail de reconstruction. En fait, la culture des Juifs d'Alsace est très proche des civilisations traditionnelles qui récusent l'anéantissement de l'individu, et instaurent une série de comportements et d'expressions symboliques qui jalonnent ses transformations successives. " Dans ce contexte la mort ne devient que l'une des transformations que détermine le mouvement incessant et inépuisable de la vie" (22). La société des morts et celle des vivants sont étroitement liées. Il y a ainsi une continuité entre la vie et la mort pour les cultures qui s'emploient "à ne rien laisser disparaître de ce qui a été porteur de vie et d'ordre".

Coutumes et superstitions

Si la communauté ne se sent pas remise en cause dans sa volonté de perdurer par la mort de l'un de ses membres, il faut bien reconnaître que jusqu'à la fin du 19ème siècle certains Juifs de la campagne alsacienne s'estimaient menacés par l'intrusion du malheur. C'étaient d'ailleurs les proches du défunt qui étaient les plus exposés. Il importait de mettre en oeuvre des mécanismes d'exclusion à l'égard du mort et de purification pour les vivants marqués par la souillure, afin "de retracer les frontières sans lesquelles la communauté se sentirait menacée dans ses organisations les plus fondamentales" (23).

La mort pour les Juifs de la campagne alsacienne à la fin du siècle dernier n'est pas toujours un phénomène fortuit. Il existe dans la communauté un personnage qui occupe le rôle guère prisé de bedeau et qui, parce qu'il sait *chormen*, c'est-à-dire guérir par des bénédictions et des manipulations secrètes, et parce qu'il a certaines prémonitions, se fait craindre sinon respecter. Le shamess (le "bedeau") est censé entretenir commerce avec le ciel. "La mort vient-elle à visiter une famille ? Trois jours au moins, à l'avance, le Chamess en est averti par des présages : trois jours à l'avance, lui seul a surpris, dans le silence de la nuit, les cris sinistres de la chouette,

les hurlements plaintifs des chiens, le craquement mystérieux des meubles, lui seul a entendu remuer les instruments tumulaires déposés dans sa demeure. Le Chamessest aussi l'homme aux visions étranges. Celui de Wintzenheim vous dira comment, quelques heures après la mort du vénérable rabbin Hirsch, il vit, à la tombée du jour, une flamme céleste planer sur le front chauve du pieux défunt et, en même temps, des caractères cabbalistiques se dessiner sur les murs " (24).

L'une des croyances les plus répandues est que le simple fait d'évoquer le mal lui donne prise sur l'imprudent qui l'a mentionné. L'injonction éthique du Talmud recommandant de ne jamais "ouvrir sa bouche à Satan", c'est-à-dire de ne pas se laisser aller à des propos malveillants, était interprétée littéralement. Ainsi, la seule mention d'un décès était considérée comme une invitation et un encouragement prodigués à l'ange de la mort, afin qu'il poursuive sa tâche sinistre. On se fondait sur l'exemple des frères de Joseph. Ce dernier s'étant fait reconnaître d'eux, et leur ayant demandé des nouvelles de son père et de son grand-père, ils lui répondirent : "Ton serviteur, notre père, va bien, il est encore en vie". Joseph comprit alors qu'Isaac, l'aïeul, était mort. Aussi fallait-il soigneusement se garder d'annoncer un décès. On avait recours à des actes symboliques et significatifs tels que jeter l'eau hors de la maison ou suspendre une serviette à la porte d'entrée, en référence au Psalmiste qui, à l'approche de la mort, dit : "Je suis répandu comme de l'eau."

Le plus souvent, c'est le bedeau qui est chargé de communiquer la mauvaise nouvelle. Erckmann et Chatrian relatent dans *le Blocus* comment le shamesse parcourait les rues en frappant à l'aide de son marteau aux portes et volets des demeures juives. Au lieu de frapper les trois coups habituels qui appellent les Juifs à la prière, il ne donnait que deux petits coups ; chacun savait alors "que l'ange de la mort passait et que les gouttes de sang pleuvaient de son épée dans les maisons" des alentours." (25)

"Rentré un instant, dans ma chambre solitaire où je m'étais laissé aller à une pénible rêverie, j'en fus bientôt arraché par deux coups secs frappés sur les volets et répétés de distance en distance dans le village : c'était le Chamesse faisant sa tournée pour convoquer aux funérailles ", écrit D. Stauben dans ses souvenirs sur Wintzenheim (26).

La crainte de la contamination non point physique mais sympathique, celle qui rend vulnérable aux entreprises maléfiques, explique différentes pratiques relatives à l'eau chez les Juifs d'Alsace. En effet, dès que la mort a parachevé son oeuvre, l'on étend le corps par terre sur un lit de paille, la tête orientée vers la porte. Près de la tête on place un escabeau sur lequel on pose une bougie, un verre d'eau qui est renouvelée tous les matins, et une serviette blanche. Ainsi, l'ange de la mort pourra-t-il tremper son *Halef* (épée) et essuyer ses mains ensanglantées. D. Stauben rapporte une autre explication : " Près de la veilleuse est placée une grossière tasse de terre cuite remplie d'eau. C'est dans cette eau que, pendant toute la durée du deuil, l'âme du défunt vient se purifier deux fois par jour, avant de remonter au ciel

" (27). N'affirme-t-on pas dans l'entourage germanique, où prévaut cette même coutume, que l'âme se baigne avant d'entreprendre son long voyage ?

Une autre coutume voulait que dans la maison du deuil et dans les trois maisons les plus proches on répande toute l'eau stagnante. Il en était de même dans toutes les maisons qui se trouvaient sur le passage du cortège funéraire. Cet usage ne s'est introduit chez les Juifs de la vallée du Rhin qu'au 18ème siècle ; il était alors extrêmement répandu dans la Chrétienté de France et d'Allemagne, où il correspondait à la certitude que les esprits néfastes étaient incapables de franchir l'eau. En la répandant, on voulait se prémunir contre un éventuel retour de l'ange de la mort ou même de l'âme du défunt dans sa propre maison. D'autre part, cet usage se justifiait par la peur que l'ange de la mort ou l'âme du défunt n'ait contaminé l'eau : quiconque en boirait était condamné à mourir dans l'année. Il se pouvait qu'une goutte de sang du défunt soit tombée de l'épée qui avait causé sa mort, ou encore que l'ange de la mort, qui avait tué sa victime en laissant tomber une goutte de venin de la pointe de son glaive, ait empoisonné de la même façon l'eau qui était retenue dans les brocs ou les bassines.

"Dans chaque maison juive placée sur notre chemin, on versait ainsi l'eau renfermée dans tous les vaisseaux de l'habitation ; car cette eau était doublement profanée, et par le passage d'un cadavre, et par les gouttes de sang qu'y pouvait avoir laissé tomber, en essuyant la lame de son glaive libérateur, l'Ange de la mort, planant depuis la veille sur le village " (28).

Une autre coutume en usage chez les Juifs d'Alsace, qui n'est pas mentionnée dans les sources juives de l'époque médiévale, consiste à recouvrir ou à retourner les miroirs et à renverser les chaises. C'est un emprunt tardif aux cultures environnantes qui expriment la crainte que l'âme des vivants, qui se réfléchit dans le miroir, ne leur soit dérobée par le spectre du mort, qui hante son ancienne demeure jusqu'à ce qu'il repose en terre. Quant à la coutume de renverser les chaises, elle avait primitivement pour but d'éviter que l'esprit du mort ne soit tenté de rester dans la maison qui lui était chère. En s'asseyant par terre, les proches du défunt en vinrent à partager en quelque sorte son propre dénuement.

Dès que la mort avait parachevé son oeuvre on allumait une bougie. Les Juifs d'Alsace agissent ainsi à tous les rites de passage qui scandent les étapes critiques de leur existence, tels la circoncision ou le mariage, car le feu est un élément efficace pour écarter les démons (*Job 18:5*). Le *Sefer Hasidim*, ouvrage de mystique et de piété populaires qui a été élaboré dans la vallée Rhénane au 16ème siècle, affirme que "quiconque est menacé par les démons et approche une lumière sans mot dire sera hors d'atteinte et ne mourra point" (29). Par la suite, la lumière vacillante en est venue à symboliser l'âme du défunt ; les Juifs d'Alsace citent volontiers le verset des *Proverbes (20:27)* qui affirme que "le souffle de l'homme est une lampe de l'Eternel".

Deux autres usages propres à cette communauté consistent à casser un oeuf dès que l'on a enlevé le corps de la chambre mortuaire, puis à balayer la pièce après la sortie du cercueil. "Une bizarre tradition, écrit G. Stenne (30), prescrit de briser sur un des clous du cercueil un oeuf dont le contenu, répandu sur le parquet, y laisse une longue tache noire et sinistre". Un de nos informateurs nous a expliqué ce rite en disant que l'oeuf évoquait par sa forme même la plénitude de la vie du défunt. On balayait ensuite la chambre mortuaire et l'on jetait la poussière hors du seuil de la maison. C'est là une coutume empruntée à l'entourage germanique où, à l'issue du repas funéraire, le prêtre balayait la maison et chassait l'âme du mort en disant : " Vous avez mangé et bu, vous les esprits, sortez main-tenant, sortez !". Chez les Juifs c'était souvent l'épouse du bedeau - le choix nous paraît significatif - qui était chargée de cette besogne. Par la suite, on a trouvé à ce rite une explication plus conforme à la tradition juive, en affirmant qu'il symbolisait les bonnes actions (*ma'asim tovim*) qui devaient accompagner le défunt.

Rites conjuratoires

Le malheur est tenace, et lorsqu'il s'est abattu sur une famille, il ne se résout pas à lâcher prise. Aussi les Juifs d'Alsace avaient-ils recours à différents rites pour débusquer les cohortes du mal qui s'acharnent sur les vivants et qui redoublent d'activité aux étapes critiques de la vie de l'homme. Il était d'usage que le convoi funéraire s'arrêtât sept fois sur le chemin de la tombe. De nombreux commentateurs juifs expliquent qu'il s'agissait de mettre en fuite les légions du mal qui s'accrochaient au cortège. De nos jours, on ne fait plus que trois arrêts. Avant de quitter le cimetière, les Juifs d'Alsace arrachent quelques brins d'herbe avec un peu de terre qu'ils jettent par derrière eux ; de même ils n'omettent pas de verser sur chaque main trois pintes d'eau. (...) En se lavant les mains avant de quitter le cimetière, les Juifs évoquent la fin de leur souffrance ainsi que la victoire définitive sur la mort : " Dieu détruira la mort à jamais et essuiera les larmes de chaque visage ; l'opprobre de son peuple il l'effacera de dessus la terre, car le Seigneur a parlé " (*Isaïe 25:8*).

Un autre moment critique, où les vivants doivent redoubler de vigilance, c'est la fin de l'après-midi du **Shabath**. A cette heure les âmes des morts, notamment des méchants qui souffrent dans la géhenne, ont la permission de se rendre sur terre. Ce n'est qu'à la nuit tombée lorsqu'a été accomplie la *Havdala*, la bénédiction sur la lumière, les épices et le vin qui marque la fin du Shabath, qu'il leur faut regagner leur pénible séjour. Aussi, afin de prolonger quelque peu le répit qu'ils connaissent sur terre, il convient de retarder autant que possible cette cérémonie de clôture du Shabath. L'usage de traîner la récitation des prières du samedi soir est signalé dès le 9ème siècle par Rav Amram qui le mentionne comme une coutume populaire. Cette croyance au repos shabatique des âmes damnées a eu pour conséquence l'interdiction, qui a prévalu dans le Nord de la France, en Alsace et en Allemagne, de boire de l'eau le samedi au crépuscule, de crainte de voler les morts. Au 11ème siècle, Rabbenu Tam, le décisionnaire champenois, interdit dans son *Sefer ha-*

yashar la consommation de toute nourriture à cette heure, et dans son commentaire du traité *Pesahim* (105a) il évoque le malheur qui s'est abattu sur les Juifs de Lorraine qui ont outrepassé cet interdit. Aussi les Juifs d'Alsace s'abstenaient-ils de puiser et de boire de l'eau au crépuscule, avant la clôture du Shabath, afin de ne pas priver de leur dû les morts qui, pendant quelques instants encore, pouvaient folâtrer dans les champs et s'abreuver aux puits et aux rivières. A cette crainte de voler les morts s'ajoutait la peur de la contamination, car il n'était pas exclu qu'à l'issue du Shabath l'esprit d'un damné réussisse, ne serait-ce que pour un court moment, à échapper à la vigilance de l'ange chargé de le ramener à la géhenne. Aussi introduisit-on dans l'office de clôture du Shabath le *psaume 91*, le psaume anti-démoniaque, et l'on s'abstint d'entreprendre un travail ce même soir.

Ainsi les Juifs d'Alsace avaient recours à divers rites d'exclusion destinés à écarter et l'âme du mort et les cohortes du mal, qui persécutent les vivants avec d'autant plus d'acharnement que leur vulnérabilité vient d'être mise à découvert. Ces rites, ils les ont souvent empruntés à leur entourage germanique. Mais progressivement leur signification première a été modifiée, voire falsifiée, par les Juifs qui leur ont insufflé un sens nouveau conforme à leur culture spécifique.

La terre d'Israël

Au moment de la mort, le lien qui unit la résurrection messianique et la terre d'Israël se trouve affirmé par le rite qui consiste à répandre sur le visage du mort, ou à placer sous sa tête, de la terre ramenée du pays de la Promesse. C'est aussi vers Jérusalem que le mort est orienté vers Sion, afin qu'il soit prêt à se relever un jour, dans la position du Juif qui prie, pour répondre à l'appel du Messie. Cet usage s'inscrit dans l'enseignement traditionnel juif qui, dès l'époque talmudique (*Ketuboth 111a*), évoque le *gilgoul mehiloth*, le grand rassemblement des morts. Ceux-ci rouleront sous terre, depuis les extrémités du globe où les Juifs ont été dispersés, vers Jérusalem pour y attendre le grand réveil. Car, ainsi que le proclame le Psalmiste (*102:15*), " Ceux qui servent Dieu affectionnent les pierres (de la Terre Sainte), ils ont compassion de sa poussière ". Alors, de génération en génération, au cours de leurs multiples tribulations, les Juifs exilés ont mis dans la tombe de leurs morts un peu de terre d'Israël.

"Il arrive souvent que les Juifs d'Europe, écrit J.J. Schudt au 18^{ème} siècle [\(31\)](#), se procurent cette terre auprès des Juifs qui, chaque année, viennent de Palestine pour collecter de l'aumône pour leurs frères qui résident là-bas. Ils se font apporter cette terre à grands frais afin qu'à leur mort leurs amis puissent la répandre dans leur cercueil." Ce témoignage est confirmé par J.M. Babo, dans un opuscule sur les moeurs juives publié à Strasbourg en 1824 Ce sachet de terre d'Israël apparaît comme un substitut pour la véritable inhumation en Terre Sainte, où le sol possède un pouvoir rédempteur qui lave la créature de ses souillures et de ses péchés. Certains Juifs très pieux, tel [Feissel de Westhoffen](#), quittaient leur village d'Alsace

sur leurs vieux jours, et entreprenaient le long et pénible voyage en Terre Sainte, afin de mourir et d'être enterrés à Jérusalem.

Ainsi, au moment de l'ultime épreuve, se trouvait affirmée l'espérance messianique de la résurrection dans le pays de la Promesse.

Les rites funéraires comme expression de la culture

Il convient de reconnaître que les coutumes afférentes au deuil répondent à des motivations complexes et parfois contradictoires. Le protagoniste n'est pas toujours conscient de leurs implications ; il n'ose se les avouer et élabore une justification rationnelle. Parfois aussi, et c'est le cas de nombreux rites observés par les Juifs d'Alsace, il les pratique parce qu'il a vu son père et les siens agir ainsi ; cette vertu de fidélité ne manque pas de grandeur. Les érudits et les rabbins ne s'opposèrent pas toujours à l'introduction de coutumes populaires, notamment lorsqu'il s'agissait de pratiques qui aidaient l'homme à surmonter les difficultés auxquelles il se heurtait. Ils considéraient que ces coutumes constituaient une " technique " pour contrôler cette partie du monde surnaturel qui menaçait la sécurité ainsi que le bonheur de l'individu et de la communauté.

Bien que la charte de la vie privée et collective des Juifs ait toujours été la Torah, c'est-à-dire le texte même de la Bible et du Talmud, ainsi que les commentaires suscités par la longue chaîne interprétative qui a sans cesse renouvelé la compréhension de ces textes en fonction de l'expérience historique, nombre de coutumes ont été empruntées à l'entourage non juif. Elles avaient souvent pour fonction de calmer la peur et l'angoisse. Les rites des Juifs d'Alsace étaient donc modelés par une tradition religieuse fort ancienne, mais également par des acquis culturels hérités de la rencontre avec les diverses couches de la civilisation environnante. Le dynamisme de la tradition juive amena celle-ci à réinterpréter constamment des emprunts étrangers, à leur découvrir un fondement biblique ou talmudique, ou encore à les investir d'une signification toute nouvelle.

Nombre de coutumes qui font partie du comportement traditionnel du Juif d'Alsace face à la mort ne sont nullement originales. Comment ne pas être frappé par l'existence dans la tradition germanique de pratiques en tout point semblables à celles qui ont persévéré dans la culture juive. Alors que nombre d'entre elles ont disparu depuis fort longtemps de l'aire germanique et alsacienne, elles ont survécu jusqu'à la veille de la seconde guerre mondiale, et même au-delà, chez les Juifs d'Alsace. Le judaïsme a ainsi emprunté aux différentes cultures qu'il a été amené à côtoyer des coutumes qu'il a profondément transformées. Mais surtout, il les a réinterprétées conformément à l'ensemble du système symbolique qui définit son génie propre, ainsi qu'à la lumière de son expérience historique.

En définitive, le rituel de la mort chez les Juifs d'Alsace doit assurer à la fois le salut individuel et la pérennité d'une communauté qui a une histoire et un projet

spécifiques. Comme dans les cultures traditionnelles la représentation sociale de la mort dans la communauté juive d'Alsace "est d'abord ce projet collectif de maintenir un groupe et de reproduire les conditions culturelles qui le définissent". C'est le respect scrupuleux des rites codifiés et des usages traditionnels modelés par le consensus social, qui transforme le scandale que constitue l'irruption de la mort, et par là-même la menace de désintégration sociale, en un accomplissement pour le défunt ; il accède à une existence nouvelle, tandis que la communauté retrouve une plus grande cohésion.

A l'issue de cette enquête, il nous faut souligner le fait qu'une culture n'est pas seulement définie par l'échelle des valeurs qui la fonde, par la diversité de ses créations intellectuelles et artistiques, par les multiples gestes "en apparence insignifiants, transmis de génération en génération, et protégés par leur insignifiance même", qui révèlent une manière spécifique d'utiliser cet outil universel, le corps humain. La culture d'un groupement humain, ainsi que l'écrit Roger Caillois, "tient aussi à la manière dont les hommes se représentent la mort et ce qui vient après, aux raisons qu'ils se donnent pour l'affronter, aux consolations en usage pour apaiser la douleur des proches du défunt, au sort prévu pour celui-ci dans l'au-delà".

Le comportement de chaque culture face à la mort, que celle-ci institue un véritable cérémonial ou bien qu'elle tente de la banaliser, comme l'exige la bienséance contemporaine, met en jeu des relations fondamentales. Les rites funéraires font intervenir "les rapports de parenté et d'alliance, de sexe et de classe d'âge, de propriété et de pouvoir ; ceux-ci se manifestent ensemble, et dans leur relation au domaine du sacré". En fin de compte la mort, comme le souligne Georges Balandier constitue l'épreuve qui impose aux sociétés de se penser dans l'histoire, comme elle impose aux hommes de se penser dans la finitude. En dernière instance, toute civilisation est une manière spécifique de répondre au défi de la mort.